# UNE ARCHITECTURE DE FRONTIÈRES : LES MONASTÈRES DES ANNONCIADES CÉLESTES DANS LES DIOCÈSES DE TOUL ET DE VERDUN (xvii<sup>E</sup>-xviii<sup>E</sup> SIÈCLES)

Julie PIRONT1

#### 'ordre des annonciades célestes

Fondé à Gênes en 1604 par Vittoria Fornari (1562-1617)<sup>2</sup>, l'ordre des annonciades célestes est méconnu des spécialistes du monachisme occidental<sup>3</sup>. Pourtant, ces chanoinesses régulières de Saint-Augustin sont particulièrement représentatives des « nouveaux ordres » qui émergent dans le sillage du concile de Trente. Implanté en milieu urbain tout en se soumettant à la juridiction de l'Ordinaire, l'ordre se caractérise par la stricte clôture qu'il revendique comme un marqueur identitaire<sup>4</sup>.

<sup>1.</sup> Université de Liège, FRS-FNRS, Liège, B-4000, Belgique.

<sup>2.</sup> Les principaux ouvrages biographiques et hagiographiques de la fondatrice sont : Ferdinando Melzi, La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes, trad. française du père Guyon, Lyon, Claude Larjot, 1631. – Fabio Ambrosio Spinola, Vita della venerabile serva di Dio Madre Maria Vittoria fondatrice dell'ordine dell'Annontiata, Gênes, Gio. Domenico Peri, 1649. – Pierre Collet, Vie de la vénérable mere Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre des annonciades célestes, avec l'abrégé de la vie de la vénérable mere Marie-Magdeleine Lomellini Centurion, religieuse du même Ordre ; et d'Étienne Centurion, décédé prêtre religieux de la Congrégation des Clercs Réguliers, dits Barnabites, Paris, A.M. Lottin l'aîné, 1771. – Vita della beata Maria Vittoria Fornari Strata fondatrice dell'Ordine della Santissima Annunziata detto le Turchine pubblicata nella occasione della solenne beatificazione di essa, Rome, Bernardino Olivieri, 1828. – François Dumortier, La Bienheureuse Marie-Victoire Fornari, fondatrice des annonciades célestes (1562-1617), Langres, monastère des annonciades célestes, 1902. – Umile Bonzi, « Mémoire autobiographique de la Bienheureuse Marie Victoire de Fornari Strata », Revue d'ascétique et de mystique, n°72, octobre-décembre 1937, p. 394-403. – Robert Aubert, « Fornari (Maria Vittoria) », Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, t. 17, Paris, Letouzey et Ané, 1971, col. 1095.

<sup>3.</sup> À ce jour, une seule synthèse sur l'ordre des annonciades célestes a été éditée par Paolo Fontana, Memoria e santità. Agiografia e storia nell'ordine delle annunziate celesti tra Genova e l'Europe in antica regime, Rome, Carocci, 2008. En Belgique, Marie-Élisabeth Henneau (Université de Liège) publiera prochainement une nouvelle étude sur cet ordre religieux, à paraître aux éditions Brepols. La publication de ma thèse sur l'architecture des monastères des annonciades célestes fondés en Europe sous l'Ancien Régime est également en préparation.

<sup>4.</sup> Constitutions des religieuses de l'Ordre de l'Annonciade, sous la Reigle de S. Augustin, fondées à Gennes, l'an de nostre Salut 1604. Traduittes d'Italien en François, Lyon, Claude Cayne, 1628, p. 2.

Lors de leur profession, les annonciades célestes lui consacrent un vœu particulier qui vient s'ajouter aux trois vœux religieux traditionnels (pauvreté, chasteté et obéissance).

Je, Sœur N., Religieuse de ce Monastère de l'Annonciade, promets, & fay Vœu à Dieu Tout-puissant, & à la glorieuse Vierge Marie sa très-saincte Mère mon Advocate, [...] de ne donner jamais ma voix, ny procurer par moy, ou par le moyen d'autres, qu'on eslargisse la Cloture de ce Monastère, des Grilles avec la placque de fer troüée, & couvertes de toille noire de l'autre costé, & de ne parler à Grilles ouvertes avec mes parens, sçavoir, père, mère, frères, & sœurs, plus de trois jours l'année [...]<sup>5</sup>.

Concrètement, cette clôture interdit les entrées et les sorties sans le consentement de la supérieure et de l'évêque. Chez les annonciades, le nombre des visites de la famille est restreint à six par an. Ces visites se déroulent dans les parloirs, pièces divisées en deux par une grille, munies de volets qui séparent les religieuses de leurs visiteurs. Trois fois les religieuses peuvent parler avec les volets ouverts et trois fois avec les volets fermés<sup>6</sup>. Au nom de la clôture, les Constitutions défendent également la présence d'animaux de compagnie et l'usage d'instruments de musique<sup>7</sup>.

Les annonciades célestes associent étroitement cette clôture rigoureuse à leur dévotion au Verbe Incarné, souhaitant reproduire la solitude de la Vierge au moment de l'Annonciation afin d'accueillir en elles le Sauveur tout en s'unissant à lui en dignes épouses.

[...] l'une des principales fins pour laquelle ces Monastères ont esté establis, est pour y recevoir des filles, désireuses de ne traicter avec les Séculiers, qu'au moins qu'il leur sera possible, ny mesmes se laisser voir à leurs propres parens, ny à autres personnes pour l'amour de leur Créateur, & Souverain Seigneur, lequel estant au sein du Père éternel, desce[n]dit du Ciel pour les rachepter avec son sang précieux, & les choisit pour ses espouses<sup>8</sup>.

La volonté d'imiter la Vierge se traduit aussi dans le costume des annonciades célestes dont les teintes rappellent le vêtement de Marie<sup>9</sup>: une robe blanche, un scapulaire et un manteau bleu ciel ainsi qu'un voile noir. Cet habit aux couleurs célestes participe à l'identité de celles que l'on surnomme aussi les « filles bleues » en les distinguant des annonciades franciscaines, fondées par Jeanne de France un siècle plus tôt, en 1502<sup>10</sup>.

<sup>5.</sup> Idem, p. 53-56.

<sup>6.</sup> Idem, p. 42.

<sup>7.</sup> Idem, p. 32.

<sup>8.</sup> *Idem*, p. 33.

<sup>9.</sup> Idem, p. 6-7.

<sup>10.</sup> Confondues avec les « bleues » depuis le xvII<sup>e</sup> siècle, ces annonciades, qualifiées de « rouges » en raison de la couleur de leur scapulaire, se sont principalement établies dans la moitié nord de la France et dans les Pays-Bas méridionaux, ainsi que dans le sud-ouest. Voir à leur sujet : Dominique Dinet, Pierre Moracchini et Marie-Émmanuel Portebos (dir.), *Jeanne de France et l'Annonciade*, actes du colloque international de l'Institut catholique de Paris (13-14 mars 2002), Paris, Cerf, 2004.



**Figure 1.** Portrait de Françoise Caresmentrant, première supérieure du couvent des annonciades célestes de Vesoul, [après 1623], huile sur toile, 40,5 x 29,5 cm. Musée Georges-Garret, Vesoul-France, inv. 869.1.1. © Cliché studio Claude-Henri Bernardot. Aux frontières de la catholicité : l'expansion de l'Annonciade céleste en Europe

En comparaison avec d'autres ordres religieux féminins contemporains, notamment les visitandines de Jeanne de Chantal<sup>11</sup>, l'expansion des annonciades célestes est restée très modeste.

À la fin du xviii siècle, tout au plus pouvait-on compter une cinquantaine de communautés en Europe, réparties principalement au nord des Alpes, dessinant un axe reliant l'Italie aux anciens Pays-Bas en passant par la Savoie, la Franche-Comté et la Lorraine. Cette bande de terre a été désignée, il y a une quarantaine d'années, par l'historien René Tavenaux comme la « dorsale catholique<sup>12</sup> ». Aujourd'hui, ce territoire est le terrain d'étude du projet de recherche international « LoDoCat » (Lotharingie Dorsale Catholique) porté par l'Université de Lorraine et financé par l'Agence Nationale de la Recherche (2015-2018). L'un des axes de recherche de ce projet est consacré à l'engagement des religieuses

<sup>11.</sup> Dominique Julia, « L'expansion de l'ordre de la Visitation aux xvII<sup>e</sup> et xvIII<sup>e</sup> siècles », Bernard Dompnier et Dominique Julie, *Visitation et visitandines aux xvII<sup>e</sup> et xvIII<sup>e</sup> siècles (CERCOR Travaux et recherches*, XIV), actes du colloque d'Annecy (3-5 juin 1999), Saint-Etienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2001, p. 172-175.

<sup>12.</sup> René Taveneaux, « Réforme catholique et Contre-réforme en Lorraine », L'Université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps, Annales de l'Est, n° 47, 1974, p. 389-400. – Frédéric Meyer, « La Dorsale catholique xvi°-xviii° siècles : mythe, réalité, actualité historiographique », Gilles Deregnaucourt et alii (dir.), Dorsale catholique, Jansénisme, dévotions : xvi°-xviii° siècles. Mythe, réalité, actualité historiographique, Paris, Riveneuve, 2014, p. 321-330.

sur cette « ligne de front ». Dans le cadre des travaux de cet axe, l'expansion des monastères des annonciades célestes a été analysée par Marie-Élisabeth Henneau lors de la journée d'études organisée à l'Université de Besançon en avril 2017<sup>3</sup>. Si cette cartographie pourrait apparaître comme le résultat d'une stratégie délibérée de l'ordre, les récits de fondation écrits par les religieuses ne permettent pas d'étayer cette hypothèse. À en croire leur témoignage, les fondations résultent majoritairement des opportunités locales obtenues par l'intermédiaire de leurs réseaux sociaux et surtout familiaux.



**Figure 2**. Implantation des monastères des annonciades célestes en Europe vers 1780. © Carte Andreas Nijenhuis-Bescher.

Apparu *ex nihilo* en Franche-Comté (Pontarlier en 1612), l'ordre gagne rapidement la Lorraine où une maison est fondée à Nancy en 1616. Cette communauté devient l'un des principaux moteurs de l'expansion de l'ordre, notamment dans les diocèses de Toul et de Verdun.

La maison de Nancy fonde le monastère de Saint-Mihiel en 1619 et celui d'Épinal en 1632. Ce dernier essaime à son tour une communauté à Bourmont en 1664<sup>14</sup>. Quelques femmes d'exception sont à l'origine de ce rayonnement qui bénéficie de leur réseau, souvent influent, et ce, malgré leur stricte clôture. Le parcours de la fondatrice du monastère de Nancy, Marie Catherine de Fresnel, est à ce titre représentatif. Issue d'une

<sup>13.</sup> Marie-Élisabeth Henneau, « L'implantation des monastères féminins sur la Dorsale : un choix délibéré de 'Contre-Réforme'? », journée d'étude Religieuses et semi-religieuses entre Gênes et Bruxelles : des agents féminins du catholicisme romain aux frontières du protestantisme (Université de Franche-Comté, Laboratoire des Sciences Historiques, 6-7 avril 2017). Les actes des journées d'études et des colloques organisés dans le cadre de l'ANR LoDoCat paraîtront chez Garnier en 2019.

<sup>14.</sup> L'étude historique et architecturale du monastère de Bourmont a été publiée dans Julie PIRONT, « Entre idéal de vie cloîtrée et contraintes urbaines. Étude architecturale des couvents des annonciades célestes fondés au XVII<sup>e</sup> siècle dans l'espace haut-marnais », Les Cahiers haut-marnais, n°272-273, 2015, p. 116-157.

famille noble de Lorraine « mais beaucoup plus remarquable en vertus<sup>15</sup> », elle est entrée au couvent de Vesoul en 1613. Après l'établissement de Nancy en 1616, elle participe à la fondation de Paris en 1622. De là, elle est appelée à Saint-Mihiel pour gouverner la communauté au début des années 1630. Deux ans plus tard, en 1633, elle quitte Saint-Mihiel pour fonder une maison à Stenay où elle meurt en 1647<sup>16</sup>. Les entreprises d'essaimage de la communauté de Nancy conduisent des religieuses dans la principauté de Liège au cours des années 1620 et les amènent même à franchir les frontières de la francophonie. Des religieuses nancéiennes établissent un monastère à Düsseldorf en 1639<sup>17</sup>.

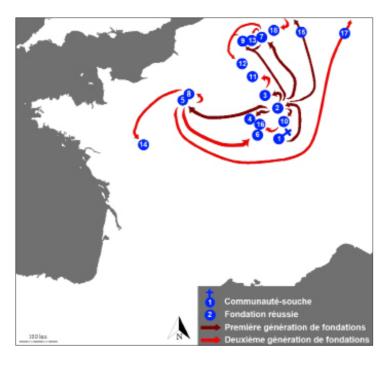


Figure 3. Filiation des monastères des annonciades célestes fondés par les communautés de Vesoul et de Nancy ou celles qu'elles ont essaimé. Liste des fondations datées de l'arrivée des religieuses : 1. Vesoul (1613), 2. Nancy (1616), 3. Saint-Mihiel (1619), 4. Joinville (1621), 5. Paris (1622), 6. Langres (1623), 7. Liège en Île (1627), 8. Saint-Denis (1629), 9. Namur (1630), 10. Épinal (1632), 11. Stenay (1632), 12. Mézières (1633), 13. Huy (1637), 14. Tours (1643), 15. Düsseldorf (1639), 16. Bourmont (1664), 17. Hildesheim (1666), 18. Aachen (1729). © Carte Julie Piront.

Les annonciades célestes dans les diocèses de Toul et de Verdun

<sup>15.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 37 : Récit français de la fondation du monastère de Nancy, xvII° siècle, non paginé.

<sup>16.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 36 : Fondazione del monastero delle santissima annunziata di Santo Michele in Lorena, xvIII<sup>e</sup> siècle, non paginé. – Langres, Dépôt d'Art sacré : Recueil de récits de fondation, t. 1, début xx<sup>e</sup> siècle, p. 107-109.

<sup>17.</sup> Julie PIRONT, Empreintes architecturales de femmes sur les routes de l'Europe. Étude des couvents des annonciades célestes fondés avant 1800, vol. 1, thèse de doctorat inédite, Université catholique de Louvain, 2013, p. 90-91.

Prenant appui sur les résultats de ma thèse de doctorat, cette contribution propose de dégager les caractères architecturaux des quatre monastères fondés dans les diocèses de Toul et de Verdun et de les comparer au reste de la production architecturale de l'ordre en Europe aux xvII<sup>e</sup> et xVIII<sup>e</sup> siècles. Le cadre géographique de cette contribution a été étendu aux diocèses, car les annonciades célestes ne se sont pas implantées dans les Trois-Évêchés, pas même dans un siège épiscopal, que ce soit Toul, Verdun ou Metz. Les sources attestent de l'intention de l'évêque Jean des Porcelet (1607-1624) d'accueillir des annonciades à Toul, mais son projet se heurte à l'opposition ferme de la municipalité<sup>18</sup>.

La conservation de vestiges matériels des bâtiments édifiés par les annonciades célestes dans les diocèses de Toul et de Verdun varie considérablement d'un cas à l'autre. Ce constat vaut pour l'ensemble des monastères bâtis en Europe dont seule la moitié subsiste, parfois très partiellement. Tous ont été réhabilités après le départ des sœurs à partir de la fin du xviiie siècle. Aujourd'hui, il ne subsiste plus aucune trace des monastères de Nancy et d'Épinal, tous deux démolis au cours du xixe siècle, mais documentés par des sources écrites et iconographiques. À Saint-Mihiel, quelques vestiges des bâtiments sont encore lisibles à hauteur des numéros 18-22, rue des Annonciades, à commencer par le haut mur de clôture percé d'une porte charretière millésimée 1689 et surmontée d'une niche et de l'inscription « MONASTER.DES.RELIGIEU./ SE.DE/L'ANOCIADE.CEL[E]STE ».



**Figure 4**. Mur de clôture des annonciades célestes de Saint-Mihiel, act. rue des Annonciades, millésime 1689, état actuel. © Cliché Julie Piront.

Sont également conservés une aile de dépendance et un corps de bâtiment autrefois adossé à l'église (démolie). Le monastère de Bourmont est quant à lui conservé pratiquement dans son entièreté, rue du

<sup>18.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes : Varie fondazioni di Francia, chap. 3, XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 1-2. Pour les autres villes, les raisons de cette absence seront analysées dans le cadre de mon projet de recherche postdoctoral (2016-2019), intitulé Bastions de pierres et de prières aux marges de l'Europe catholique : les couvents féminins établis dans les villes de frontière (1597-1677). Répertoire des sources et comparaison des édifices.

Général Leclerc 5-9 : une aile a été amputée le long de la ruelle du Verpot tandis que les intérieurs ont bien sûr été remaniés.



**Figure 5**. Ancien monastère des annonciades célestes de Bourmont, rue du Général Leclerc, xvı<sup>e</sup>-xvııı<sup>e</sup> siècles, état actuel. © Cliché Julie Piront.

## Choisir la ville

Les essaimages initiés par les religieuses : Nancy, Saint-Mihiel et Épinal

Comme bien d'autres maisons de l'ordre en Europe, les fondations lorraines des annonciades célestes résultent pour la plupart d'un essaimage initié par les religieuses et orienté en fonction des appuis locaux, laïcs ou ecclésiastiques, disponibles pour soutenir le projet. Le choix de la ville repose sur une série de critères, parmi lesquels le statut administratif de la ville et l'aisance financière de ses habitants semblent prédominants. L'établissement de Nancy est initié par la prieure de la communauté de Vesoul, Marie Françoise Caresmentrant (v. 1593/1594-1623). Elle pousse l'une de ses sœurs, Marie Catherine de Fresnel, à contacter sa famille et l'évêque de Toul pour établir un monastère dans son diocèse. Le choix se porte rapidement vers la ville de Nancy dont le statut de capitale n'échappe pas à la prieure, car il garantit un recrutement de filles relativement aisées. Ville parlementaire, Saint-Mihiel offre les mêmes conditions favorables grâce à la présence d'une élite politique et plusieurs demoiselles de la ville manifestent leur souhait de prendre l'habit bleu ciel. Si ces villes offrent des possibilités de recrutement dans les couches sociales supérieures, l'ordre éprouve des difficultés à faire accepter sa clôture stricte. Durant plusieurs semaines, les fondatrices de Nancy

sont obligées de se voiler le visage pour recevoir les princesses et les dames de la cour ducale habituées à fréquenter les monastères féminins de la ville<sup>19</sup>:

une si grande retraite n'estant pas usitée en ce pays, les princesses et autre dame de qualité trouvoit fort estrange qu'on ne leurs vouloit laisser voir aucune religieuses ny mesme de leur parler<sup>20</sup>.

La duchesse de Lorraine, Marguerite de Mantoue (1591-1632), va jusqu'à obtenir de Rome l'autorisation de franchir la clôture des annonciades célestes comme elle a l'habitude de le faire chez les carmélites. La licence comportant des erreurs, l'évêque refuse de la faire finalement appliquer, au grand soulagement des annonciades<sup>21</sup>. Les religieuses rencontrent par ailleurs les mêmes difficultés à Paris où les dames de la cour se heurtent au refus catégorique de la communauté de les laisser entrer dans la clôture<sup>22</sup>.

La fondation d'Épinal, une dizaine d'années plus tard, permet, comme à Saint-Mihiel, de répondre aux sollicitations de candidates locales ; ce qui témoigne du succès rencontré par l'ordre jusqu'au début des années 1630. Par ailleurs, la ville se situant dans le même diocèse que Nancy, les religieuses espèrent obtenir plus facilement l'accord de l'évêque de Toul<sup>32</sup>. Dernier avantage et non des moindres, Épinal abrite un chapitre de chanoinesses nobles et les annonciades espèrent pouvoir en recruter quelques-unes<sup>24</sup>.

Une fondation initiée par un(e) bienfaiteur(-trice): Bourmont

La fondation du monastère de Bourmont est entreprise quant à elle à l'initiative d'une dame de la noblesse lorraine, Gabrielle de L'Isle (1595-1679), fille du seigneur de Brainville et épouse d'Henri de Roncourt (1593-1664), seigneur de Malaincourt et conseiller d'État du duc de Lorraine<sup>25</sup>. Ayant fréquenté les annonciades célestes lors de leur refuge à Épinal durant la guerre de Trente Ans<sup>26</sup>, Gabrielle et son mari décident de léguer une partie de leurs biens à la communauté qu'ils projettent d'établir à Bourmont. Quand elle n'est pas initiée par les religieuses, la fondation entreprise à la demande d'un bienfaiteur ou d'une bienfaitrice est un cas de figure assez fréquent chez les annonciades célestes. Outre Bourmont, quatorze communautés d'annonciades célestes ont été fondées par des initiatives individuelles, majoritairement féminines. À Paris, au premier monastère fondé à Lyon, à Tournai, Mons, Saint-Denis et Bourmont, ces dames de condition ne sont « que » des bienfaitrices : elles financent et mobilisent leur réseau pour soutenir la réalisation du projet, mais ne prennent pas le voile<sup>27</sup>.

<sup>19.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes : Varie fondazioni di Francia, op. cit., p. 10-11.

<sup>20.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 37 : op. cit., non paginé.

<sup>21.</sup> Ibidem.

<sup>22.</sup> Marie-Élisabeth Henneau et Julie Piront, « Un réseau de Parisiennes autour d'un monastère discret : le couvent de l'Annonciade céleste de la rue Couture Sainte-Catherine (xvIII<sup>e</sup>-xvIII<sup>e</sup> siècles) », dans Jeanne Chiron, Nathalie Grande, Ramona Herz-Gazeau, Julie Pilorget et Julie Piront (dir.), *Être Parisienne : des femmes dans la ville (Moyen-Âge-xvIII<sup>e</sup> siècle*), actes du colloque de la SIEFAR (Paris, 17-18 mars 2017), Arras, Artois Presses Université, à paraître.

<sup>23.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 32 : Fondatione del monastero di Despinal, xvIII<sup>e</sup> siècle, non paginé. – Langres, Dépôt d'Art sacré : Recueil de récits de fondation, t. 1, début xx<sup>e</sup> siècle, p. 63-64.

<sup>24.</sup> Deux chanoinesses espèrent entrer chez les annonciades, mais leurs familles s'y opposent, ne voulant « renoncer aux revenus de l'église dont [elles] bénéficiaient ». *Idem*, p. 67-68.

<sup>25.</sup> Victor Parisel, Malaincourt et ses seigneurs. La famille Roncourt, Langres, Rallet-Bideaud, 1889, p. 20-26.

<sup>26.</sup> Les dates du séjour à Épinal n'ont pas pu être établies, faute de sources.

<sup>27.</sup> J. PIRONT, Empreintes architecturales de femmes, op. cit., p. 115-116.

## Des débuts plus ou moins difficiles

Nancy: trouver et aménager un logement

Les premières années d'existence de ces nouvelles communautés s'accompagnent d'une précarité relative des lieux et des conditions de vie. À leur arrivée à Nancy le 19 novembre 1616, les fondatrices, conduites par Marie Catherine de Fresnel, s'installent provisoirement dans un « quartier », une partie d'une maison sise rue Saint-Dizier<sup>28</sup>. Elles aménagent les pièces pour y mener une vie à peu près régulière et une chapelle pour y célébrer la messe avec la permission de l'évêque de Toul, leur supérieur<sup>29</sup>. Ne disposant que de 200 écus, les fondatrices de Nancy doivent attendre plusieurs semaines avant que les grilles soient posées et la clôture officiellement instaurée le 24 décembre<sup>30</sup>. Durant les cinq premières années, les religieuses vivent dans la pauvreté : la prieure « mestoit tout ce qu'elle pouvoit au bastiment et ce contentoit de peu », mais l'aide financière des familles des novices permet de pallier les faibles ressources du groupe<sup>31</sup>.

Bourmont : une installation plus confortable

Les deux fondatrices de Bourmont bénéficient de meilleures conditions d'accueil : elles s'installent en 1664 dans la maison de la fondatrice, Gabrielle de L'Isle, et tâchent de la rendre conforme à sa nouvelle fonction. Avec un minimum de frais, elles accommodent les lieux à leurs besoins et tirent profit autant que possible de la configuration des pièces. Elles font « établir l'oratoire ou chappelle de la maison dans une petitte chambre qui donne sur la rue à coté du vestibule et qui sert aujourd'hui de parloir [...] et l'ayant orné le mieu qui leurs fust possible », l'évêque leur accorde la permission d'y célébrer la messe<sup>32</sup>. L'occupation française de la Lorraine à partir de 1670 puis la vacance du siège épiscopal entre décembre 1675 et janvier 1677 repousse l'instauration de la clôture jusqu'en mai 1678. Un certain « monsieur de Laval » finance alors « les treillis de fer pour les grilles et le tabernacle pour mettre le très S[aint] Sacrement<sup>33</sup> ».

Des déménagements successifs à Saint-Mihiel

Si la clôture est mise en place rapidement à Saint-Mihiel, les fondatrices déménagent à plusieurs reprises dans des lieux plus spacieux afin de répondre à l'accroissement du groupe : après avoir occupé une maison de location rue Porte à Wey (1619-1621)<sup>34</sup>, elles s'installent dans une autre habitation rue Notre-Dame

<sup>28.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 37, op. cit., non paginé

<sup>29.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes : Varie fondazioni di Francia, op. cit., p. 10.

<sup>30.</sup> Idem, p. 10-11.

<sup>31.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 37, op. cit., non paginé.

<sup>32.</sup> Langres, Dépôt d'Art sacré : Annalles de l'anonci[a] de céleste de Bourmont commencéés en l'annéé mil six cent nonente trois, xvII°-xIX° siècle, 1ère partie, p. 3-4.

<sup>33.</sup> *Idem*, p. 7-8.

<sup>34.</sup> Leur maison de la rue Porte à Wey, n'avait que « deux chambres bien petites, sans aucun jardin ou autre espace pour pouvoir prendre l'air ». Traduction de l'autrice d'après San Cipriano, monastère des annonciades célestes : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 8, xvIII<sup>e</sup> siècle, p. 6.

(1621-1626)<sup>35</sup> jusqu'à l'achèvement des premiers corps de bâtiment qu'elles font édifier dans la rue Haute des Champs à partir de 1624<sup>36</sup>.

Épinal : des difficultés matérielles minimales grâce au recrutement ?

Faute de sources, les conditions d'hébergement des fondatrices d'Épinal durant les six premières années de leur installation demeurent méconnues. Néanmoins, on sait qu'elles bénéficient de revenus grâce à l'afflux de postulantes envoyées par la communauté de Nancy et grâce aux aumônes de particuliers<sup>77</sup> qui leur permettent de vivre décemment malgré la guerre de Trente Ans et la peste qui frappe la ville en 1636<sup>88</sup>.

Dès leur arrivée, les religieuses consacrent toute leur énergie à consolider financièrement et matériellement leur établissement par l'entrée de postulantes et par l'aménagement provisoire de leur cadre de vie. Ces maisons relativement petites ne comportent que quelques pièces, dont l'une d'entre elles, située près de l'entrée, est affectée à la chapelle. En l'absence d'un oratoire privé préexistant dans la maison, elles n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour édifier une chapelle<sup>39</sup>. Enfin, la mise en place matérielle de la clôture fait l'objet de toutes les attentions des religieuses et les mentions des travaux opérés dans ce but sont récurrentes dans leurs récits de fondation<sup>40</sup>. La pose des grilles est d'ailleurs plus souvent évoquée dans un contexte locatif, ce qui trahit la ferme volonté des religieuses de se cloîtrer, même si leur hébergement est provisoire. La pose des grilles s'effectue en présence de l'évêque ou de son délégué. Elle officialise leur fondation : une fois cloîtrées, les religieuses sont plus difficiles à expulser par les autorités municipales.

Durant les premières années de leur existence, toutes les nouvelles communautés établies à l'époque moderne sont amenées à traverser des conditions de vie assez rudes en fonction de leur budget initial, du recrutement et des largesses de bienfaitrices et de bienfaiteurs. Comme les annonciades célestes, les visitandines<sup>4</sup>, les annonciades de France<sup>4</sup>, les clarisses<sup>4</sup> et sans doute d'autres encore ont rencontré les mêmes difficultés.

## Agrandir la propriété par tous les moyens

Malgré le budget modeste dont elles disposent au début de chaque fondation, les annonciades célestes se hâtent de faire construire des bâtiments adéquats à leur mode de vie. Au préalable, elles doivent disposer de l'espace nécessaire et acquièrent systématiquement les parcelles adjacentes, un processus de « colonisation urbaine » déjà identifié par L. Lecomte chez les visitandines<sup>44</sup>. À peine neuf mois après leur

<sup>35.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 36 : Bref relation de la fondation du monaster de la Tres saincte annontiade de Genne fondee a sainct mihiel en lorrain le vingte et unime novembre mil six cens dix neuf, vers 1630, non paginé.

<sup>36.</sup> Ibidem.

<sup>37.</sup> Langres, Dépôt d'Art sacré : Recueil de récits de fondation, op. cit., p. 68-69.

<sup>38.</sup> Michel Bur et alii, Épinal. Art et histoire, Paris, Christine Bonneton, 1992, p. 79.

<sup>39.</sup> J. PIRONT, Empreintes architecturales de femmes, op. cit., p. 160-168 et 172-175.

<sup>40.</sup> Idem, p. 168-171.

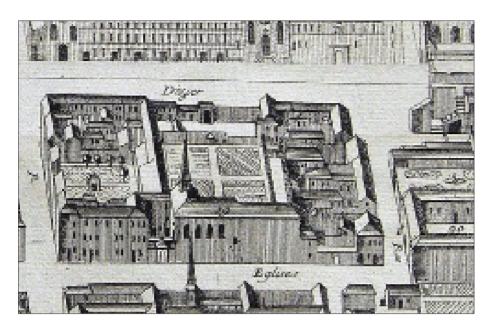
<sup>41.</sup> Laurent LECOMTE, Religieuses dans la ville. L'architecture des Visitandines (xv11°-xv111° siècles), Paris, Éditions du Patrimoine, 2013, p. 68-82.

<sup>42.</sup> Francesca Picou-Lacour, « L'architecture des monastères de l'Annonciade en France du xvie au xviile siècle », Dominique Dinet, Pierre Moracchini et Marie-Émmanuel Portebos (dir.), *Jeanne de France et l'Annonciade*, actes du colloque international de l'Institut catholique de Paris (13-14 mars 2002), Paris, Cerf, 2004, p. 281-284.

<sup>43.</sup> Francesca LACOUR, L'architecture des monastères de clarisses en France aux xvIIIe siècles, VIIIe centenaire de Sainte Claire, actes du colloque de l'UNESCO (29 septembre-1er octobre 1994), Paris, Les Éditions franciscaines, 1995, p. 318-320.

<sup>44.</sup> L. LECOMTE, op. cit., p. 82-83.

arrivée, les religieuses de Nancy font l'acquisition, en août 1617, d'un « jardin enfermé de muraille, avec tout son bastiments » situés rue Saint-Dizier dans l'enceinte de la ville neuve. Ce premier achat est complété quelques mois plus tard par deux maisons adjacentes constituant la dot d'une nouvelle recrue<sup>45</sup>. Une dizaine de terrains supplémentaires sont ensuite intégrés à la propriété qui, à la fin du xVIII<sup>6</sup> siècle, traverse l'îlot urbain de part en part, jusqu'à la rue des Quatre Églises, et s'étend sur une surface d'environ 11 600 m².



**Figure 6.** Thomas Belprey, Plan général des deux villes de Nancy et des nouveaux édifices que sa Majesté le Roy de Pologne, duc de Lorraine y a fait construire ..., gravure, 1754, détail de la rue des Quatre Églises. Archives municipales de Nancy, 1Fi 1502. © Cliché Julie Piront.

Les trois autres communautés lorraines procèdent de la même manière, mais se contentent de surfaces plus petites. Les religieuses de Saint-Mihiel réussissent à acheter dix-neuf biens entre 1623 et 171846, formant un enclos de près de 9300 m². À Épinal, la communauté fusionne une dizaine de parcelles pour atteindre une surface d'environ 3600 m², soit l'entièreté de l'îlot urbain permettant ainsi aux religieuses d'échapper aux regards intrusifs des voisins. Enfin, le monastère de Bourmont sera moins étendu, bâti sur un terrain de 2 860 m² constitué grâce à six acquisitions foncières, mais les religieuses disposent d'un vaste pré, situé à l'extérieur des remparts de la ville, qu'elles peuvent rejoindre depuis leur enclos par un passage aménagé. L'incorporation de ces parcelles dans les enclos monastiques ne cesse d'accroître les biens de mainmorte à l'intérieur des villes dont l'extension est limitée par les remparts. Majoritairement installées dans l'intra muros, ces propriétés monastiques sont exemptées de l'impôt, provoquant l'hostilité de plus en plus marquée des municipalités. Dès les années 1610, ces dernières tentent de limiter tant bien que mal l'agrandissement des enclos, par exemple en posant des conditions préalables à la fondation47. Les procès

<sup>45.</sup> AD 54, H 2357.

<sup>46.</sup> Les contrats de ces acquisitions sont conservés (AD 55, 37H1) et chacun de ces biens peut être situé par rapport aux autres.

<sup>47.</sup> J. PIRONT, Empreintes architecturales de femmes, op. cit., p. 129-133.

répétés entre la municipalité de Dole et les annonciades célestes entre 1631 et 1715 sont représentatifs des conflits parfois virulents qui opposent le pouvoir municipal et les religieuses : en 1624, la ville de Dole avait accordé la fondation à condition que chaque acquisition foncière des religieuses soit soumise à son autorisation préalable. Cette clause ne fut pas respectée par les religieuses qui s'emparèrent d'une quinzaine de parcelles en un siècle, suscitant à chaque fois les protestations de la municipalité<sup>48</sup>. La ville de Gray connaît les mêmes difficultés avec toutes communautés féminines qu'elle a accueilli : les franciscaines du tiers-ordre, les ursulines, les annonciades célestes, les visitandines, les carmélites. En 1651, elle procède à une enquête qui révèle que, malgré les accords conclus lors de ces fondations,

leur possession sont tellement étendues que la ville est remplie de leur batiment et se trouve déserte de contribuables, les religieuses ont tous les avantages, les habitants ont toutes les charges, il en est du territoire comme des places à bâtir ; le nombre des religieuses est limité à vingt-cinq, toutes l'ont excédés et la plus part même doublés et au delà ; les dots des filles de la ville sont réglés [...] aucune fille de la ville depuis plus de vingt ans n'a eu les qualités requises qu'en paiant deux dots et souvent trois [...] ; les [filles] étrangères en paiant quelque chose de plus ont toujours la préférence<sup>49</sup>.

#### Sélectionner le site de construction

Les récits de la fondation de Saint-Mihiel, écrits par les religieuses, livrent beaucoup d'informations sur la construction du monastère, à commencer par les raisons qui ont déterminé l'emplacement des bâtiments. En 1625, le vicaire épiscopal, Damien de Mageron, se rend sur le site « pour y recougnoistre la disposition des places, des batiment, et dessainf que les mères avoit elles mesme projecter conformémant à la plus grande retraite et solitude<sup>50</sup> ». Il constate que le terrain – pris entre la rue des Champs et la montée des capucins – est fort incliné et conseille de faire ériger les bâtiments non pas dans la partie inférieure qu'il juge marécageuse, mais sur le point le plus haut. Si d'autres personnes se rangent à l'avis du vicaire, cette proposition soulève les protestations des annonciades qui craignent d'être vues :

jugant que le monastere estant ainsy hault eslevé il seroit impossible de le mestre à couvert; sur quoy elles resolurent entre elles de ne consantir jamais à telle choses disant toutes qu'elles aymet mieux mourir bientost en un lieu aquatique comme on qualifoit le bas de ceste place, que d'avoir dans leurs enclos un autre veue que celles de leurs murailles<sup>22</sup>.

Ici encore, les annonciades célestes revendiquent leur attachement à la stricte clôture. Pour apaiser les tensions, le père Florent Boulanger<sup>12</sup>, récollet à Verdun et auteur quelques années plus tard d'un traité sur la clôture des religieuses<sup>13</sup>, se rend sur place à la demande du vicaire général pour convaincre les annonciades

<sup>48.</sup> Archives municipales de Dole, cote 1440 et cote 78 (BB 33 et BB33bis). – Pour des cas de conflits similaires, voir L. LECOMTE, op. cit., p. 84-85 pour les visitandines et D. DINET, « Les ordres religieux dans la ville », dans Jean-Pierre Poussou (dir.), Les sociétés urbaines au xvII° siècle : Angleterre, France, Espagne, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007, p. 205-220.

<sup>49.</sup> Vesoul, AD 70, 279 E dépôt 794.

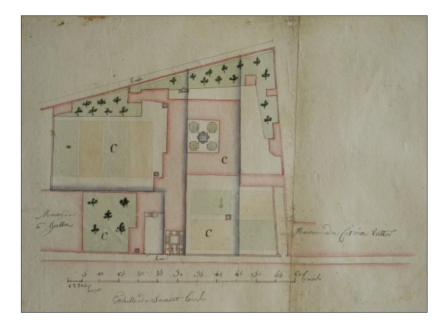
<sup>50.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 36, op. cit., non paginé.

<sup>51.</sup> Ibidem

<sup>52.</sup> Devenu franciscain en 1575, Florent Boulanger souhaita se réformer et devint récollet en janvier 1602. Présent à Verdun au moins dès 1600, il joue un rôle important dans la réforme des clarisses de la ville. Voir à son sujet, P. MORACCHINI, « Notes sur les origines des récollets de France parisienne », Nicole Bouter (dir.), Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé (Travaux et recherches du CERCOR, 18), Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2005, p. 471.

<sup>53.</sup> Florent BOULANGER, Traitez de la closture des religieuses : leur enseignant l'obligation que toutes y ont ; Pourquoy elles en peuvent sortir ; qui y entrer et avoir accez aux Parloirs. Avec un sommaire de tout, pour celles qui la gardent étroictement, très utils à tous ceux qui ont la charge de leur conduite, Paris, D. Moreau, 1629.

de construire à mi-pente<sup>54</sup>, ce que les religieuses acceptent comme en témoigne le plan des bâtiments à la fin du xVIII<sup>e</sup> siècle. Pour compenser le dénivelé, l'église est précédée d'un escalier à nombreux paliers.



**Figure 7**. VILLERS et HURAULT, Plan de différentes maisons cy devant Monastères de la ville de Saint-Mihiel, 8 mai 1793. AD 55, 116 Fi 1. Cliché Julie Piront.

#### La quête d'une norme

#### Les Constitutions

Pour édifier leurs monastères, les annonciades célestes se mettent en quête d'une norme architecturale à laquelle se référer. Les Constitutions de l'ordre ne contiennent presque pas de prescriptions sur les bâtiments proprement dits. Elles concentrent leurs recommandations sur la clôture matérielle, en décrivant systématiquement les grilles et les volets de chaque ouverture au chœur des religieuses, à la fenêtre de communion, au confessionnal, aux parloirs et au tour, cylindre de bois pivotant dans l'épaisseur du mur pour transmettre des objets de part et d'autre de la clôture.

[...] l'on ordonne que les Grilles soie[n]t faictes avec deux treillis de fer, eslongnez l'un de l'autre d'une suffisante distance, ausquels y aura une placque de fer, bastie dans le meur, ouverte de petits trous, & du costé des Religieuses y aura une toille noire, en sorte que les paroles se puissent entendre, mais non voir, ny estre veüe en aucune manière que ce soit. De plus, qu'aux susdictes placques de fer, il y aye des fenestres, par lesquelles l'on puisse voir au temps ordonné, une chacune desquelles fenestres fermera à deux clefs différentes [...]<sup>56</sup>

<sup>54.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 36, op. cit., non paginé.

<sup>55.</sup> Constitutions des religieuses de l'Ordre de l'Annonciade, op. cit., p. 44-48 et 71-73.

<sup>56.</sup> Idem, p. 44-45.

Toujours pour assurer une clôture optimale, les « parterres, ou jardin au dessus des toicts de nos maisons » sont interdits».

#### Gênes, modèle architectural

Ces consignes ne satisfont pas les communautés implantées au nord des Alpes qui, faute de parvenir à faire venir des religieuses génoises, réclament l'écriture d'un coutumier des mères de Gênes pour se conformer à leurs pratiques, y compris architecturales. Une première version manuscrite est produite en 1625 avant d'être remaniée puis imprimée en 1640<sup>58</sup>. Les pages consacrées à l'architecture décrivent les différents espaces à fenêtres grillagées que sont les deux chœurs des religieuses, l'anti-chœur, le confessionnal et la fenêtre de communion<sup>59</sup>. Ces éléments ne permettent toutefois pas de définir un véritable programme architectural, contrairement au plan-type de la Visitation ou des carmélites déchaussées joint au coutumier<sup>60</sup>.

À vrai dire, les annonciades célestes « delà les monts » n'ont pas attendu le coutumier pour interroger les mères de Gênes sur des questions architecturales. Dès les premières fondations, elles entretiennent une correspondance régulière dans laquelle le monastère génois est érigé en modèle. Élue prieure de Nancy en 1622, Marie Emmanuel Raquemel († 1676) s'attèle à la poursuite des chantiers lancés par la prieure précédente. Elle écrit aux mères de Gênes pour « se conformer aussitost à ce premier monastère tant pour les grilles que pour les portes ». Des modifications sont opérées en 1625 sur base des informations fournies par la communauté génoise, avec l'approbation du vicaire général de Toul, Regnault de Mauléon. Une porte est percée près de l'église pour éviter d'avoir à ouvrir continuellement la grande porte de la basse-cour, jusqu'alors seule entrée du monastère. En outre, un chœur en tribune est projeté au-dessus de l'entrée de l'église, reproduisant ainsi la configuration du monastère génois, documentée grâce au Coutumier de la « maison-mère ».

Entre 1624 et 1627, la jeune communauté de Saint-Mihiel demande elle aussi « un plan et modèle » du monastère de Gênes. La prieure

tacha de disposer à loisir les dessaing de batir, pour au défaut du planct et modelle de seluy de gennes qu'elle avoit demandé, espérant que peut estre il vindroit bientost, car on ne sauroit pas exprimer le grand désir que nostre seigneur leurs communique de ce pouvoir conformer en toute choses a ce premier et s[ain]t monastère comme au prototipe de tous seux de cest ordre<sup>61</sup>.

Lorsque les documents envoyés par Gênes arrivent à Saint-Mihiel, les annonciades constatent que les premiers travaux entrepris correspondent assez bien au plan de Gênes<sup>62</sup>. Cela signifie que les religieuses ont été capables de bâtir un monastère relativement conforme à l'esprit de l'ordre, sans avoir reçu d'indications précises. Les annonciades de Gênes ayant fait peindre sur papier le modèle et reporté les dimensions, les sœurs de Saint-Mihiel n'ont aucune difficulté à le comprendre. Elles apportent des modifications aux grilles

<sup>57.</sup> Idem, p. 33.

<sup>58.</sup> Langres, Dépôt d'Art sacré : Livres des coustumes ou naration de la manière comme se pratique l'observance du monastère de la Très Sainte Annonciade de Gennes et des Religieuses d'iceluy dites vulgairement les célestes, 1640, p. 9-13 et 15.

<sup>59.</sup> Coutumes et exercices qui se pratiquent au monastère de l'Annonciade de Gênes, s. l., s.n., 1640, p. 169-180.

<sup>60.</sup> Coutumier et Directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation Saincte Marie, Lyon, Vincent de Cœursilly, 1628. – Coutumier et Directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation Saincte Marie, 2° éd., Paris, Sébastien Huré, 1637. – Cérémonial pour l'usage des religieuses carmélites deschaussées de l'ordre de Nostre Dame du Mont Carmel érigé en France selon la premi[è]re Règle, s.l., s.n., 1659.

<sup>61.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes, « Fondazione » 36 : op.cit., non paginé.

<sup>62.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes : Varie fondazioni di Francia, chap. 8, op. cit., p. 36.

du chœur des religieuses, des parloirs et au tour. Jusqu'alors, selon les coutumes locales, nous disent les Sammielloises, elles n'avaient que des grilles de bois, sans volets de fer et sans trou. Les dessins de Gênes sont ensuite utilisés pour poursuivre la construction<sup>63</sup>.

Ces sollicitations auprès de Gênes pour obtenir des plans, des modèles, des dessins du monastère, de l'église ou des grilles ont été émises majoritairement au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que l'ordre connaît sa plus forte expansion. Ces requêtes proviennent d'une dizaine de communautés implantées principalement dans le nord de l'Europe, en Lorraine, mais aussi en Franche-Comté (Pontarlier, Saint-Claude), en Île-de-France (Paris et Saint-Denis), dans les Pays-Bas espagnols (Lille, Mons, Tournai) et dans le Saint-Empire (Haguenau, Steyr<sup>64</sup>). Ces demandes traduisent concrètement la volonté des communautés à se conformer aux pratiques de la « maison-mère » et à construire l'identité de l'ordre en référence à un modèle architectural commun. La genèse du modèle s'est opérée ici à la demande des communautés. Elle n'a pas été initiée par les fondateurs ou les fondatrices de l'ordre, comme ce fut le cas pour les visitandines.

## Des plans soumis aux contraintes du site

Le succès mitigé du plan en cloître

L'examen des plans-masses des monastères des annonciades célestes révèle une grande diversité dans l'organisation des différents corps de bâtiment. Comme le reste de la production de l'ordre<sup>65</sup>, les monastères de Nancy, Saint-Mihiel, Épinal et Bourmont n'adoptent pas systématiquement le plan traditionnel du cloître. Seule la communauté de Saint-Mihiel réussit à édifier quatre ailes disposées en carré au prix de gros travaux de terrassement (Figure 8)<sup>66</sup>. Le récit italien de la fondation précise que les fenêtres des galeries du cloître sont fermées de châssis de bois et de vitres, préservant les religieuses du froid<sup>67</sup>. Chez les annonciades célestes, le plan en cloître a été identifié dans vingt-deux monastères, soit un peu moins de la moitié des édifices.

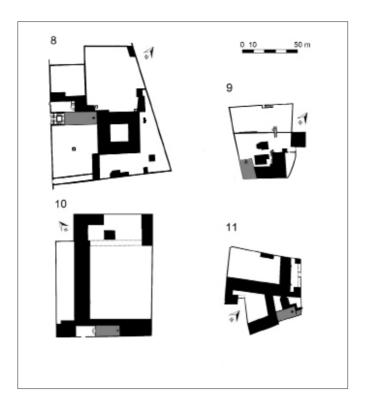
<sup>63.</sup> Idem, p. 35-36.

<sup>64.</sup> J. PIRONT, Empreintes architecturales de femmes, op. cit., p. 288-291.

<sup>65.</sup> Idem, p. 306-314.

<sup>66.</sup> San Cipriano, monastère des annonciades célestes: Varie fondazioni di Francia, chap. 8, op. cit., p. 33-34.

<sup>67.</sup> Idem, p. 33.



**Figures 8 à 11**. Plans-masses restitués des monastères de Saint-Mihiel (8), Bourmont (9), Nancy (10) et Épinal (11) à la fin du xVIII<sup>e</sup> siècle. Croquis Julie Piront.

# Le plan en U, un compromis?

Le plan en U connaît lui aussi un certain succès. Lorsqu'il s'ouvre sur des jardins à l'arrière comme à Bourmont (Figure 9), il offre l'avantage de n'offrir aux religieuses qu'une vue sur le paysage environnant et de préserver la clôture.

Si à Bourmont, le dénivelé ne permettait probablement pas de construire un cloître à peu de frais, à Nancy, en revanche, la configuration et l'étendue du site auraient permis d'envisager un plan carré (Figure 10). Toutefois, les principaux corps de bâtiments dessinent globalement un U, les deux ailes latérales longeant les rues parallèles Saint-Dizier et des Quatre Églises. Les sources laissent supposer l'absence d'un programme architectural défini au préalable : les chantiers semblent se succéder au gré des besoins. Par ailleurs, la guerre de Trente Ans interrompt brutalement le rythme des chantiers des années 162068 et reporte de plusieurs décennies le projet de la prieure, Marie Emmanuel Raquemel, qui souhaite édifier « le batimant d'un cloître

<sup>68.</sup> Entre 1633 et 1661, les religieuses doivent sortir de la clôture à trois reprises en raison des menaces militaires et se réfugient chez les annonciades célestes de Paris ou auprès leurs familles. San Cipriano, monastère des annonciades célestes : Varie fondazioni di Francia, chap. 3, op. cit., p. 38-39. – Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, sans cote : Suite de l'abrégé des vies et morts de nos vénérables mères et sœures proffesses qui sont décédées en ce monastère ou aillieurs en qualité de fondatrices. Tome second, XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 381, 414 et 546-549.

pour [les] dispenser du passage continuel du jardin aux autres offices »69. Reconstruit en 1733, ce « cloître » ne consiste à vrai dire qu'en une seule galerie d'arcades en bois reliant une aile du monastère à une série de dépendances (latrines, poulailler, réserves) placées à l'écart dans le jardin<sup>70</sup>.

Le plan irrégulier

Fondée une quinzaine d'années plus tard, la communauté d'Épinal dispose de moins de temps pour entreprendre des constructions avant de subir les premières secousses de la guerre de Trente Ans. Elle se réfugie auprès des annonciades célestes de Paris durant sept ans, de 1639 à 1646<sup>72</sup>. Trois ans plus tard, elle doit à nouveau sortir de la clôture pour des raisons de sécurité<sup>72</sup>. À son retour, il lui faut plusieurs décennies pour reconstituer son patrimoine et entamer la construction de nouveaux bâtiments : l'église et les chœurs des religieuses sont achevés avant 1695, mais la majeure partie du monastère n'est édifiée qu'au cours du xVIII<sup>e</sup> siècle. Il en résulte un complexe de bâtiments au plan irrégulier, composé de différentes ailes alternant avec plusieurs cours (Figure 11).

Une seule galerie ouverte est documentée en bordure de rue contre un mur de clôture. Elle abrite l'accès principal au monastère qui permet d'acheminer des vivres dans une cour de service, à quelques pas de la cuisine et du réfectoire.

Si le plan du cloître reste l'idéal à atteindre, les monastères des annonciades célestes, en Lorraine comme ailleurs, trahissent les contraintes urbanistiques, politiques et économiques dont les communautés ont dû s'accommoder pour ériger leurs bâtiments en milieu urbain. À l'échelle européenne, il n'y a pas deux monastères qui adoptent le même plan. La volonté de reproduire le plan du monastère de Gênes n'a pas eu l'impact escompté sur les bâtiments réellement édifiés : idéalisé par les religieuses au nord des Alpes, le plan de Gênes était l'un des plus hétérogènes au sein de la production architecturale de l'ordre (Figure 12). Le plan global du monastère de Gênes, bâti au cours de plusieurs décennies sur une parcelle triangulaire et sur le dénivelé important de la colline du Castelletto, n'a pas fait école. On peut donc penser qu'en voulant imiter le plan génois, les annonciades célestes ont davantage reproduit une distribution fonctionnelle des espaces intérieurs.

<sup>69.</sup> AD 54, sans cote: Idem, p. 36-37.

<sup>70.</sup> Un « passage couvert » est mentionné sur plusieurs calques et un plan datant du  $xx^e$  siècle qui restituent les bâtiments de Nancy. Langres, Dépôt d'Art sacré, boîte « Nancy ».

<sup>71.</sup> Langres, Dépôt d'Art sacré : Recueil de récits de fondation, t. 1, op. cit., p. 70-71. – Archives privées : Résumé de la chronique du couvent des annonciades célestes de Paris, photocopies partielles d'une copie manuscrite du xvIII<sup>e</sup> siècle, p. 54 et 58.

<sup>72.</sup> AD 54, sans cote: Suite de l'abrégé des vies et morts, op. cit., p. 63.

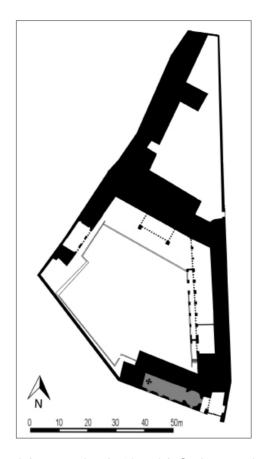


Figure 12. Plan-masse restitué du monastère de Gênes à la fin du xviile siècle. Croquis J. Piront.

La fonctionnalité de la distribution intérieure : le cas représentatif d'Épinal

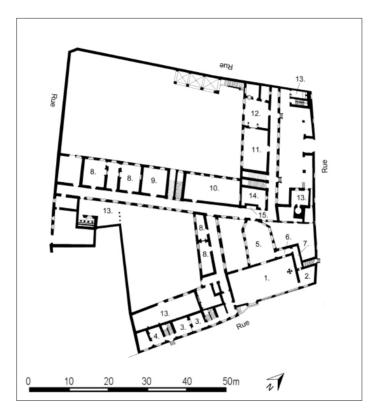
Pour comprendre la cohérence de la distribution intérieure des bâtiments érigés par les annonciades célestes, le monastère d'Épinal est l'un des meilleurs exemples lorrains. Sa topographie a pu être restituée avec précision, car elle est documentée par plusieurs plans et une description des bâtiments en 1791.

Depuis la rue jusqu'au fond de la parcelle, du rez-de-chaussée aux étages, les pièces sont hiérarchisées en fonction de leur degré d'accessibilité aux visiteurs extérieurs : l'église (1), adjointe d'une sacristie (2), les parloirs (3) sur deux niveaux et le logement de la sœur tourière (4) bordent les deux rues principales afin d'être facilement atteints par le prêtre ou les visiteurs et préserver ainsi la clôture des religieuses. L'église n'est pas parfaitement orientée, un parti qui résulte sans doute des contraintes du site<sup>73</sup>. Adossé au flanc de l'église, le

<sup>73.</sup> Charles Borromée avait envisagé cette possibilité dans ses recommandations pour la construction des églises monastiques féminines, réunies dans Instructiones fabricae et supellectilis ecclesiasticae libri duo, 1577, livre I, chapitre XXXII. Paola Barocchi (dir.), Trattati d'arte del cinquecento fra manierismo e controriforma, 3. C. Borromeo – Ammannati – Bocchi – R. Alberti – Comanini, Bari, Laterza e Figli, 1962,

chœur des religieuses (5) est situé à l'intérieur de la clôture : c'est ici que les religieuses célèbrent la liturgie des heures. Abondamment éclairé par deux rangées de fenêtres, le chœur des religieuses est placé en retrait de la rue, une position qui préserve les annonciades des nuisances sonores. Le témoignage de la communauté de Thonon montre en effet l'ampleur de ces désagréments.

Elles « estoict destournées, troublez dans leurs devottes fonctions monastiques par les séculiers qui se présentoict aux fenestre de leurs chœurs lorsqu'elle disoient leurs offices et jettoient mesme des pierres contre leurs fenestres et obligé d'entendre des parolles peu convenantes à leurs estat, par des laboureur et travaillieur pour n'avoir autour de leur esglise ny proche leur fenestre aucune separation, ny aucun autre obstacle qui puisse enpescher telle distraction [...]<sup>74</sup> ».



**Figure 13**. Distribution intérieure du monastère d'Épinal à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Légende : 1. Église, 2. Sacristie, 3. Parloirs, 4. Logement de la sœur tourière, 5. Chœur des religieuses, 6. Fenêtre de communion, 7. Couloir conduisant à la sacristie, 8. Pharmacie et infirmeries, 9. Salle capitulaire, 10. Ouvroir, 11. Réfectoire, 12. Cuisine, 13. Four et boulangerie, 14. Dépense, 15. Armarium. Croquis J. Piront, d'après archives municipales d'Épinal, 1M 73 et 1M 74.

p. 86-87.

<sup>74.</sup> Annecy, AD 74, 28 H 4 : Copie de l'acte de donation d'un pré de la marquise de Pancailler aux annonciades célestes de Thonon (9 avril 1681).

À Épinal comme ailleurs, une large grille permet aux sœurs d'entendre le prêtre célébrer la messe sans être vues par les fidèles. Elle est ouverte lors de la prise d'habit et de la profession des novices. Un petit espace communique avec le sanctuaire de l'église, à hauteur du maître-autel (6) : c'est ici que les sœurs reçoivent la communion des mains du prêtre. Il est prolongé par un couloir étroit (7) communiquant avec la sacristie probablement au moyen d'un tour. Situées dans une aile intermédiaire, entre les parloirs et le reste du monastère, la pharmacie et les chambres de l'infirmerie (8) sont accessibles assez rapidement par le médecin. L'infirmerie devait bel et bien être accessible aux médecins dont les visites sont attestées par les sources. Le récit italien de la fondation de Saint-Mihiel précise que la position du bâtiment de l'infirmerie, non loin du chœur des religieuses, permettait au médecin d'entrer sans traverser le couvent<sup>75</sup>.

En pénétrant plus profondément dans l'enclos monastique, on accède aux pièces communes placées entre cour et jardin. La salle du chapitre (9) et la salle de travail ou ouvroir (10), pièce assez vaste pour accueillir l'ensemble de la communauté, sont presque systématiquement voisines l'une de l'autre dans les monastères de l'ordre. Le réfectoire (11) et la cuisine (12), équipée d'un puits et d'une cheminée, sont disposés de manière fonctionnelle entre le jardin potager et les locaux de service (13) (étables, boulangerie et four, latrines). Ceux-ci sont rejetés en périphérie de la parcelle pour des raisons d'hygiène et de sécurité. La « dépense » (14), bureau de la sœur comptable, se situe à l'angle des deux ailes principales, pourvu d'un renfoncement qui correspond probablement à l'emplacement de l'armarium de la bibliothèque (15). Les étages sont quant à eux affectés aux cellules individuelles des religieuses, distribuées par un couloir longitudinal et donnant toutes vues sur le jardin.

Dans ses grandes lignes, cette distribution intérieure a été identifiée dans les autres monastères de l'ordre lorsqu'ils sont suffisamment documentés par les sources. Cette cohérence répond aux besoins des religieuses et à leurs circulations quotidiennes au sein du complexe, restituées grâce aux coutumiers et aux textes témoignant des pratiques journalières des communautés<sup>76</sup>. Les activités de la matinée se reproduisent à peu de choses près l'après-midi, dans le même ordre et les religieuses y suivent le même schéma de déplacement. Le matin comme l'après-midi, les temps de prières au chœur alternent avec les temps de travail à l'ouvroir et les tâches attribuées aux unes et aux autres : à partir de leur lever, les sœurs effectuent des allers et retours entre le chœur des religieuses et les lieux de travail. Chaque demi-journée s'achève par une réunion au chapitre, le repas au réfectoire et le cas échéant, un moment de récréation. Le déplacement routinier des religieuses les amène des cellules au chœur, du chœur aux offices (cuisine, bureau de la sœur comptable, etc.), des offices au chapitre/réfectoire avant de les renvoyer aux cellules. Fonctionnelle, la distribution intérieure des bâtiments facilite ces mouvements en réduisant les distances à parcourir entre chaque activité. Même en faisant abstraction des variantes régionales de l'architecture (matériaux, mises en œuvre, corps de métier), il est difficile de faire émerger des spécificités architecturales aux monastères des annonciades célestes fondés dans les diocèses de Toul et de Verdun. Ces monastères répondent aux mêmes difficultés et aux mêmes besoins des communautés à la fois strictement cloîtrées et implantées au cœur des villes. La cohérence de la distribution intérieure témoigne de la fonctionnalité de ces édifices aux plans relativement hétérogènes et construits au cours de plusieurs décennies, au gré de l'évolution des ressources de la communauté et de la place disponible. Les sources renseignent assez mal sur le décor de ces bâtiments, hormis l'église. Les vestiges de Bourmont (Figure 5) et une description de l'église de Nancy au début du xixe siècle attestent d'une décoration sobre. À Nancy, la façade de l'église était assez dépouillée : la porte à double battant

<sup>75. « [...]</sup> sei camere per l'infermaria, tre di sotto, e tre sopra dove il medico se ne poteva entrare a visitare l'inferme, senza passare per il monastero ». San Cipriano, monastère des annonciades célestes : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 8, *op. cit.*, p. 33.

<sup>76.</sup> J. PIRONT, Empreintes architecturales de femmes, op. cit., p. 79-82. Signalons que les coutumiers manuscrits des monastères de Nancy et de Bourmont ont été retrouvés au Dépôt d'Art sacré à Langres: Receüil des anciens usages et côutumes établis et gardez dans nôtre monastère de l'annonciade céleste de Nancy pour le règlement uniforme dans la communauté à la plus grande gloire de Dieu, 1765 et Le coutumier du monastère des annonciades célestes de Bourmont telle qu'il si observe dès les commencement de la fondation, xVIII<sup>e</sup> siècle (?).

était encadrée de deux pilastres sous un entablement et une niche abritant une Annonciation sculptée. Un oculus éclairait le chœur supérieur des religieuses placé en tribune et, de part et d'autre de la travée centrale, deux fenêtres ajouraient la façade. À l'intérieur, la nef unique était ornée de quelques tableaux, séparée du sanctuaire par une balustrade. Au fond, le retable du maître-autel, composé de quatre colonnes de marbre noir à chapiteaux et entablement de pierre blanche, encadrait un tableau de l'Annonciation. Les gradins et la table d'autel en bois étaient rehaussés d'or<sup>77</sup>. Hormis le maître-autel, pas de faste dans l'architecture de ces édifices, trahissant à la fois une retenue volontaire dans l'ornementation et les difficultés financières de ces communautés féminines qui s'implantent en Lorraine à l'aube de la guerre de Trente Ans.

S'il les condamnait à subir les dommages collatéraux des conflits, l'établissement de ces monastères aux frontières de la catholicité ne semble pas être le produit du hasard. La cohérence des fondations résulte de l'action privilégiée d'un réseau au sein des couches supérieures de la société lorraine qui soutiennent l'esprit d'initiative des prieures dans un contexte favorable aux établissements religieux, du moins durant la première moitié du xvII° siècle. De Gênes à la mer du Nord, les annonciades célestes ont jalonné la « dorsale catholique », dressant autant de bastions spirituels face aux mondes protestants. Leurs monastères sont érigés de hauts murs, leurs fenêtres barrées de fer et fermées de grilles. Au nom de la clôture, l'architecture incarne une frontière entre deux mondes, entre l'extérieur et l'intérieur, entre le terrestre et le spirituel.

<sup>77.</sup> Jean-Jacques Bouvier dit Lionnois, Histoire des villes vieille et neuve de Nancy depuis leur fondation jusqu'en 1788, t. 3, Nancy, Haener fils et Delahaye, 1811, p. 135-137.